

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 10 FÉVRIER 2004, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 13 janvier 2004 (Correction de l'item 3.1)
4. RENCONTRE AVEC MME CHANTALE BOURGET DE L'OTCS
 - 4.1 Présentation du rapport annuel
 - 4.2 Demande d'une lettre d'appui pour opération de la halte routière sur l'autoroute 20 (à St-Michel)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Composition du CLD
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles :
 - 5.2.1 Collecte sélective – Dernières infos
 - 5.2.2 Déchets domestiques dangereux
 - 5.2.3 Campagne de sensibilisation sur les rejets
 - 5.2.4 Campagne RECYC-QUÉBEC
 - 5.2.5 Résumé de la collecte des sapins de Noël
 - 5.2.6 Demande de subvention – Programme VERRR 2008
 - 5.3 Service d'évaluation :
 - 5.3.1 Contrat de gérance
 - 5.3.2 Embauche de nouvelles ressources
 - 5.3.3 Logiciel pour intégration de la rénovation cadastrale

2004-02-01

- 5.4 Sécurité incendie :
 - 5.4.1 Adoption du projet de schéma et prochaines étapes
 - 5.4.2 Demande de délai additionnel
- 5.5 Journée Défi-Emploi
 - 5.5.1 État d'avancement du suivi
 - 5.5.2 Projet de la Chambre de commerce pour la réalisation d'une étude
- 5.6 Entretien d'hiver Route 283
- 5.7 SHQ – Programme Réno-Village
- 5.8 Problématiques de Communication sur le territoire
- 5.9 Suivi ventes pour taxes 2001
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.2 Transport collectif
 - 6.3 Loi sur le zonage agricole
 - 6.4 Modification réglementation d'urbanisme
 - 6.5 Agrandissement zone agricole de Berthier-sur-Mer
 - 6.6 Foire des Villages de Solidarité rurale du Québec (les 4, 5 et 6 février **2005**)
 - 6.7 Agence de mise en valeur de la forêt privée
 - 6.8 Table Vélo Chaudière-Appalaches
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 C.S. Côte-du-Sud :
 - 7.1.1 Représentation des élus scolaires au sein des CRÉ (Demande également du regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches)
 - 7.1.2 Autorisation permanente d'offrir le programme de formation DEP en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
 - 7.1.3 Plan triennal d'immobilisations
 - 7.2 Chambre de Commerce de Montmagny (Offre d'être membre)
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de janvier 2004
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Déraillement de train à Montmagny
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 13 JANVIER 2004 (CORRECTION DE L'ITEM 3.1)

2004-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session du 13 janvier 2004 soit adopté tel que rédigé mais avec la correction de l'item 3.1 du procès-verbal de la session du 13 janvier 2004 qui doit être abrogé et remplacé par le texte qui suit :

« *IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON*

QUE le procès-verbal de la session du 26 novembre 2003 soit adopté avec la modification suivante :

À l'item 6.2.2., le paragraphe suivant :

« Le coordonnateur à l'aménagement

informe les membres du conseil de la MRC que le comité de mise en œuvre fera l'étude des projets en 2004 les après-midis précédant la réunion des mois de février, avril, juillet et octobre. De plus, un communiqué de presse paraîtra la semaine prochaine pour annoncer les projets de transport collectif, de Saint-Fabien, de Sainte-Lucie et de Saint-Pierre. »

EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

« Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du conseil de la MRC que le comité de mise en œuvre fera l'étude des projets en 2004 les après-midis précédant la réunion des mois de février, avril, juillet et octobre. De plus, un communiqué de presse paraîtra la semaine prochaine pour annoncer les projets des municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, de Ste-Lucie-de-Beauregard et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, de même que le projet de transport collectif. »

ADOPTÉ.

4. RENCONTRE AVEC MME CHANTALE BOURGET DE L'OTCS

4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Mme Chantale Bourget vient présenter le rapport d'activités 2003 de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud de même que l'étude « Profil sectoriel – Organisations touristiques sans but lucratif ».

4.2 DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI POUR OPÉRATION DE LA HALTE ROUTIÈRE SUR L'AUTOROUTE 20 (À ST-MICHEL)

2004-02-03

- CONSIDÉRANT QUE l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud a opéré la halte routière de St-Michel-de-Bellechasse, direction est, de juin à septembre 2003;
- CONSIDÉRANT QUE plus de 9000 touristes y ont été accueillis et informés et que l'expérience s'est avérée positive;
- CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud désirent poursuivre l'accueil touristique pour la saison 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud dans ses démarches auprès du ministère des Transports dans le but de poursuivre l'accueil des visiteurs à l'accueil touristique de St-Michel-de-Bellechasse, direction est, pour la saison 2004.

ADOPTÉ.

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 COMPOSITION DU CLD

2004-02-04

- CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 34, le conseil de la MRC de Montmagny s'est prononcé sur la future composition du conseil d'administration du CLD (réf : résolution 2004-01-08);

- CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer les membres et de les confirmer au sein du futur conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

QUE le futur conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny soit composé de :

- M. Pierre Lachance, préfet (élu);
- M. Pierre Jean, (élu);
- M. Jean-Claude Croteau, (élu);
- M. Pierre Thibaudeau, (élu);
- M. Émile Tanguay, (élu);
- Mme Josée Fortin, représentante des gens d'affaires;
- Mme Christiane Bouillé, représentante des gens d'affaires;
- M. Bertrand Guimont, représentant des organismes à but non lucratif qui œuvrent pour le développement et la promotion du territoire;
- et M. Bruno Cantin, représentant du milieu de l'éducation.

ADOPTÉ.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE – DERNIÈRES INFOS

Comme nous avons pu le lire dans le journal « L'Oie Blanche », l'organisme L'Après... Récupération a déposé une offre à ses créanciers.

5.2.2 DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

La municipalité de Ste-Lucie serait intéressée à participer au projet-pilote sur les déchets domestiques dangereux.

5.2.3 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES REJETS

2004-02-05

- CONSIDÉRANT QUE les rejets sont importants et qu'ils occasionnent des coûts non négligeables aux citoyens du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les rejets au coût projeté de 4 995\$, plus les taxes.

QUE cette dépense soit financée à partir de la réserve sur la collecte sélective.

ADOPTÉ.

5.2.4 CAMPAGNE RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC mène actuellement une campagne provinciale au niveau de la sensibilisation au recyclage. Il compte sur la participation financière du milieu à raison de \$0,10 *per capita* en échange d'une campagne provinciale et régionale. Il est convenu que la MRC de Montmagny ne participe pas à cette promotion en 2004.

5.2.5 RÉSUMÉ DE LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Au total, 320 sapins ont été récupérés en 2004 dans les quatre

municipalités participantes (comparativement à 384 en 2003)

pendant la période de collecte. Les résultats par municipalité sont les suivants :

	2003	2004
* Montmagny	266	250
* Cap Saint-Ignace	82	60 <small>Campagne de la municipalité</small>
* Berthier-sur-Mer	26	Non participante
* Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	<u>10</u>	<u>10</u> (estimé)
	384	320

Si on considère une moyenne de 9 kg/sapin, c'est 3,5 tonnes de matières résiduelles qui ont été soustraites à l'enfouissement pour être valorisées.

5.3 SERVICE D'ÉVALUATION

5.3.1 CONTRAT DE GÉRANCE

2004-02-06

- CONSIDÉRANT certaines imprécisions au devis de soumission et suite à une négociation avec la firme Servitech inc;
- CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de statuer sur ces imprécisions;
- CONSIDÉRANT QUE SERVITECH inc., étant le seul soumissionnaire conforme, la MRC de Montmagny peut réviser, à la baisse les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte les propositions suivantes :

- Que l'utilisation de multi-ressources soit permise selon la grille proposée de tarif mais avec un taux horaire maximum de 85\$ (pour les honoraires professionnels à partir du siège social de la firme), plus les taxes, pour le mandat de gérance assumé par l'évaluateur. De même que pour les services à être rendus par d'autres évaluateurs de la même firme, le taux horaire accepté est un maximum de \$85, taxes incluses, pour les services à être rendus à partir du siège social de la firme. Tel que soumissionné, le coût du contrat à taux horaire ne pourra dépasser le montant soumissionné de 26 455,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat.
- Que, considérant que le devis de soumission concernait les services professionnels à être rendus par un évaluateur, les honoraires pour des services techniques pour le suivi des demandes de révision formelles et informelles devront donc être rémunérés en sus du contrat. En ce qui concerne les honoraires professionnels de l'évaluateur pour les demandes informelles, ceux-ci font cependant partie du contrat initial.

ADOPTÉ.

5.3.2 EMBAUCHE DE NOUVELLES RESSOURCES

5.3.2.1 Embauche d'une nouvelle ressource :

2004-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche de Réjean Gagnon à titre d'inspecteur en évaluation pendant l'année 2004, avec une période de probation de 3 mois (soit jusqu'au 02 mai 2004) au cours de laquelle sa prestation de travail sera évaluée.

ADOPTÉ.

5.3.2.2 Embauche d'une 2e ressource (remplacement congé de maternité)

2004-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE
DUSABLON

QUE M. André Lapierre soit embauché (en remplacement d'un congé de maternité) à titre d'inspecteur en évaluation. Son embauche est assorti d'une période de probation de 3 mois (soit au 16 mai 2004) au terme de laquelle sa prestation de travail sera évaluée.

ADOPTÉ.

5.3.3 LOGICIEL POUR INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

La Ville de Montmagny est à faire numériser ses matrices graphiques pour les transférer à la MRC de Montmagny dans le cadre du mandat en évaluation (ces coûts sont assumés par la Ville en totalité comme cela a été le cas pour les municipalités rurales).

Considérant qu'une partie du territoire de la Ville a un cadastre rénové, il faut faire l'acquisition d'un module permettant de faire la gestion et les mises-à-jour des mandats du MRN (les plans de cadastre numériques à être intégrés à la matrice). Cet outil et l'expertise à acquérir servira également aux autres municipalités du territoire à court, moyen et long terme .

SUJET REPORTÉ À LA PROCHAINE RENCONTRE.

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA ET PROCHAINES ÉTAPES

2004-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

QUE le conseil de la MRC de Montmagny adopte un premier projet de travail de schéma de couverture en sécurité incendie pour aller en consultation auprès des municipalités locales.

ADOPTÉ.

5.4.2 DEMANDE DE DÉLAI ADDITIONNEL

2004-02-10

- CONSIDÉRANT QUE nous avons actuellement un délai jusqu'au 1^{er} mars 2004 pour adopter le projet de schéma en sécurité incendie de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT QU'il faudrait à nouveau faire une demande au Ministre de la Sécurité publique pour extensionner le délai jusqu'au 8 juin 2004 tel que détaillé dans l'échéancier suivant :
 1. LE 10 FÉVRIER 2004 : Adoption d'un projet de schéma pour fins de consultation auprès des municipalités locales
 2. FÉVRIER ET MARS 2004 : Rencontre avec les conseils municipaux locaux
 3. FÉVRIER ET MARS 2004 : Élaboration des plans de mise en œuvre par les municipalités locales
 4. Au plus tard en AVRIL 2004 : Réponses des municipalités locales relativement aux plans de mise en œuvre.
 5. AVRIL ET MAI 2004 : Consultation de la population et des MRC limitrophes
 6. 8 JUIN 2004 : ADOPTION D'UN PROJET FINAL DE SCHÉMA
 7. TRANSMISSION DU PROJET AU MINISTRE POUR APPROBATION.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUJ

QUE le conseil de la MRC de Montmagny demande au Ministre de la Sécurité publique un délai additionnel pour l'adoption du projet de schéma de couverture en sécurité incendie pour le 8 juin prochain (plutôt que le 1^{er} mars 2004).

ADOPTÉ.

5.5 JOURNÉE DÉFI-EMPLOI

5.5.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU SUIVI

Actuellement, le CLD, le CJE et la MRC travaillent à un projet de faire connaître la région (et les services offerts) auprès des employés actuels, des futurs employés et des jeunes ayant désertés la région pour leurs études, dans le but que de nouvelles familles élisent domicile dans notre MRC.

Le plan de travail, la démarche et les actions proposées issus de cette rencontre devraient vous être déposés à la session de mars.

5.5.2 CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY

Le 23 janvier dernier, la Chambre de commerce a convoqué divers représentants de la région dans le but de présenter un projet de démarche de réflexion visant à mobiliser la région sur des actions permettant de dégager une stratégie commune. Le coût du projet est d'environ \$50 000 et la Chambre souhaite l'engagement financier des partenaires du milieu.

5.6 ENTRETIEN D'HIVER ROUTE 283

2004-02-11

- CONSIDÉRANT QUE l'entretien hivernal de la route 283 laisse sérieusement à désirer comparativement aux années antérieures;
- CONSIDÉRANT QUE cet état a déjà été dénoncé par les municipalités locales vivant cette situation;
- CONSIDÉRANT QUE les nombreux incidents et accidents survenus, de façon inhabituelle, causent des retards, des embardées, des dommages matériels, des routes fermées, tel qu'en fait foi une correspondance de la Sûreté du Québec reçu à ce sujet;
- CONSIDÉRANT QUE de nombreux véhicules lourds empruntent cette route journalièrement;

- CONSIDÉRANT QUE tous ces faits, de même que le décès d'un enfant survenu le 6 février dernier lors d'un accident routier sur la route 283, donnent une image négative de la région pour l'accès sécuritaire à des infrastructures touristiques qui ont besoin de l'achalandage touristique pour opérer convenablement (Parc régional des Appalaches, Tronçon Monk, Massif du Sud, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny demande au Ministère des Transports d'être vigilant dans ce dossier et d'apporter les correctifs nécessaires afin que la situation qui prévaut actuellement soit corrigée dans les plus brefs délais et ce, pour des raisons évidentes de sécurité publique urgente.

QUE les normes d'attribution de contrat pour les années à venir soient haussées afin que la **sécurité publique** des usagers de la route 283 soient assurée, au même niveau que les autres routes provinciales du Québec.

ADOPTÉ.

2004-02-12

5.7 **SHQ – PROGRAMME RÉNO-VILLAGE**

- CONSIDÉRANT la lettre reçue de la SHQ relativement à la problématique soulevée par la MRC de Montmagny pour obtenir deux candidatures admissibles au programme dans chacune des municipalités du territoire;
- CONSIDÉRANT QU'il y a des gens dans le besoin dans toutes les municipalités mais que le dynamisme du marché immobilier en bordure du fleuve fait en sorte que les bâtiments valent plus chers et disqualifient des gens qui pourraient être admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

QUE l'on réitère notre demande de hausser le seuil d'admissibilité de \$ 45 000 à \$ 55 000 pour la valeur admissible du bâtiment considérant que dans certaines municipalités nous avons des listes d'attente, et que dans d'autres on a de la difficulté à recruter des candidatures même si les gens ne sont pas plus en moyens financiers et vivent dans une situation de pauvreté toute aussi importante.

ADOPTÉ.

5.8 **PROBLÉMATIQUES DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE**

La compagnie SOGETEL a accusé réception de notre demande de desserte en téléphonie cellulaire du territoire de Montmagny-Sud, cependant, l'entreprise nous informe que ses études démontrent que le projet n'est pas rentable... un suivi sera effectué ultérieurement.

2004-02-13

5.9 **SUIVI VENTES POUR TAXES 2001**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC, dans le cadre du processus de vente pour non-paiement de taxes de juin 2001, a effectué une vente dans la municipalité de Ste-Lucie de-Beauregard à Érablière Alain Duquet inc;

- CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, s'il n'y a pas de retrait dans les 2 ans de la procédure de la vente, le nouvel acquéreur peut se voir concéder un acte notarié pour en prendre possession officiellement tel que le prévoit la Loi;
- CONSIDÉRANT QU'aucun retrait n'est survenu et considérant l'intérêt de « Érablière Alain Duquet inc. » de prendre officiellement possession du titre de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer tout document officialisant le transfert de propriété tel que le permet le Code municipal;

QUE les frais relatifs à l'acte notarié soit aux frais de « Érablière Alain Duquet inc. », tel que le prévoit le Code municipal.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

Le comité de mise en œuvre a étudié trois projets déposés dans le cadre du Pacte rural et trois propositions sont présentées au conseil de la MRC.

a) Projet : Aménagement d'aire de jeux à la place du centenaire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

2004-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la MRC de Montmagny verse une contribution financière de 5 600\$ au comité des loisirs de Sainte-Euphémie-de-la-Rivière-du-Sud pour la réalisation du projet d'aménagement d'aire de jeux à la place du centenaire selon les principes de versement d'aide des projets réalisés dans le cadre du pacte rural et ce, à condition que le promoteur du projet investisse une somme de 1 400\$ à titre de participation du milieu et que ne soient pas démantelées les infrastructures en place dans le Parc régional pour la construction d'un abri sur le site du projet du comité des loisirs. La construction d'un tel abri pouvant faire l'objet d'un projet présenté une autre année.

ADOPTÉ.

b) Projet : Site Internet de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

2004-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Montmagny verse une contribution financière de 880\$ à la municipalité de Sainte Lucie-de-Beauregard pour la réalisation d'un site Internet selon les principes de versement d'aide des projets réalisés dans le cadre du pacte rural et ce, à condition que le promoteur du projet investisse

une somme de 220\$ à titre de participation du milieu.

ADOPTÉ.

c) Projet : Étude de faisabilité pour le projet de maison familiale rurale sur le thème des métiers de l'aménagement et de la transformation du bois à Saint-Just-de-Bretenières

2004-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Montmagny verse une contribution financière de 9 548\$ à la Société de développement de Saint-Just pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une valeur de 21 048\$ pour le projet de maison familiale rurale sur le thème des métiers de l'aménagement et de la transformation du bois à Saint-Just-de-Bretenières selon les principes de versement d'aide des projets réalisés dans le cadre du pacte rural et ce, à condition que le milieu investisse une somme minimale de 2 400\$ et que les partenaires signifient leur intention à réaliser le projet à Saint-Just-de-Bretenières plutôt qu'ailleurs, une fois que le résultat de l'étude ait confirmé l'intérêt du projet.

ADOPTÉ.

6.2 TRANSPORT COLLECTIF

L'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny a tenu une réunion de priorisation des objectifs à atteindre pour 2004.

Le principal mandat est de procéder à une entente de gestion ou une autre entente avec un organisme en place afin de réduire la proportion des coûts d'administration dans l'ensemble du budget récurrent disponible (42 000\$ + 7 000\$ en revenus des usagers et commandites).

Le développement du service est sur la bonne voie. Les représentants de la MRC se préoccupent que le service respecte les attentes de la MRC, soit un service d'appoint simple, efficace et peu dispendieux offert à l'ensemble de la population sur une base minimale l'hiver et plus élaborée en dehors de la période scolaire.

Les contrats avec les taxis seront étudiés afin de :

- 1 : assurer une équité et
- 2 : tenir compte du contexte des zones (coût au kilomètre plus élevé en milieu urbain, et petit marché dans le secteur rural).

6.3 LOI SUR LE ZONAGE AGRICOLE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a annoncé la tenue d'une réflexion sur la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ). Le conseil des maires désire formuler ses attentes à la ministre dans le cadre de cet exercice.

2004-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

QUE le conseil des maires fasse part à la Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de ses préoccupations en matière de gestion du territoire agricole et de développement rural et demande à Madame la Ministre de réévaluer les aspects suivants de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

- La loi (LPTAAQ) et les lois d'aménagement du territoire connexes devraient :
- Donner plus de latitude aux MRC et aux municipalités pour développer les secteurs déstructurés en zone agricole;
 - Obliger que soit émise une servitude sur le terrain faisant l'objet d'un projet non agricole en zone agricole afin d'accepter les contraintes créées par le développement des productions agricoles voisines;
 - Reconnaître aux municipalités et aux MRC le droit de protéger les périmètres d'urbanisation des nuisances provenant des activités agricoles;
 - Donner plus de latitude aux municipalités en ce qui a trait aux changements et ajouts d'usages pour des fins domestiques (bâtiment principal ou secondaire) en zone agricole;
 - Évaluer les projets déposés en fonction de leur valeur et non en fonction de l'espace disponible à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
 - Reviser les critères d'analyse afin de permettre, dans certaines conditions, des usages non agricoles sur des terres présentant plus de potentiels pour des usages autres que l'agriculture que pour des usages agricoles;
 - Laisser plus de possibilité au développement d'activités complémentaires à l'agriculture en zone agricole;
 - Prévoir qu'une MRC puisse inclure dans un but de planification dans son schéma d'aménagement, un plan de développement du périmètre d'urbanisation sur 25 ans, en pouvant retirer les secteurs de la zone agricole selon les besoins de développement et les disponibilités de terrains.

ADOPTÉ.

6.4 MODIFICATION RÉGLEMENTATION D'URBANISME

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES- VILLE DE MONTMAGNY

2004-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 933 de la Ville de Montmagny décrétant l'exécution de travaux de reconstruction et de réhabilitation d'aqueduc et de chaussées, de réaménagement de rues et amélioration de la sécurité des piétons, de bordures et pavage, de construction d'un bloc sanitaire, de réfection de l'aréna et d'aménagement des berges du Bassin totalisant 1 338 500\$, ainsi que l'appropriation du solde disponible à même le règlement d'emprunt numéro 890 et un emprunt de 1 124 000\$ y afférent.

ADOPTÉ.

ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE- VILLE DE MONTMAGNY

2004-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement de la Ville de Montmagny numéro 934 décrétant l'acquisition d'un camion échelle pour le service de protection contre les incendies ainsi qu'un emprunt de 1 000 000 \$ y afférent.

ADOPTÉ.

6.5 AGRANDISSEMENT ZONE AGRICOLE DE BERTHIER-SUR-MER

Par l'entremise de la municipalité de Berthier-sur-Mer, le service d'aménagement de la MRC a reçu une lettre d'un propriétaire de cette municipalité (M. Pierre Blais et Mme Chantal Blais) demandant que soient inclus, dans le futur périmètre d'urbanisation du schéma d'aménagement révisé, des lots à l'ouest de la rue Forgues située au nord du village de Berthier-sur-Mer.

Le coordonnateur à l'aménagement informera le propriétaire que la demande sera étudiée avec les représentants de la municipalité de Berthier-sur-Mer et que pour être acceptée par la CPTAQ, il faudra justifier le besoin en espace ainsi que prouver que l'agrandissement proposé ne créera pas de contraintes importantes à l'agriculture.

6.6 FOIRE DES VILLAGES DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC (LES 4, 5 ET 6 FÉVRIER 2005)

La tenue de l'événement «Défi-emploi» le mois dernier regroupait près d'une centaine d'intervenants économiques et un des principaux constats résultant de l'exercice est de **valoriser le milieu auprès de la population locale et aussi auprès des travailleurs** du territoire qui sont à la recherche d'un endroit pour résider.

La MRC et le CLD ont le mandat de développer des outils pour informer la population sur la qualité de vie et les services présents sur le territoire tant pour la population locale que pour les personnes de l'extérieur se présentant pour un emploi.

Les objectifs de la MRC et du CLD sont que **le(la) jeune magnymontien(ne) ait comme ambition de demeurer dans son milieu** et que la **personne de l'extérieur**, qui passe une entrevue pour un emploi, **envisage la possibilité de s'établir sur le territoire de la MRC de Montmagny.**

Deux types d'interventions seront développées:

Promotion de la qualité de vie

- 1 : Faire la promotion des services et de la qualité de vie sur le territoire.
- 2 : Organiser des activités de découvertes du milieu et des ressources humaines
- 3 : Promouvoir les opportunités d'habiter sur le territoire de la MRC
- 4 : Développer et maintenir des services sur le territoire.

Développement d'incitatifs financiers

- 5 : Développer des incitatifs à s'établir sur le territoire (ex. : un rabais de taxe pour la construction d'une résidence sur le territoire d'une municipalité de la MRC).
- 6 : Développer et promouvoir les emplois sur le territoire.

La participation à la Foire des villages constituera une obligation à développer ces outils et sera une occasion pour en évaluer l'efficacité.

Un regroupement des MRC et CLD de la Côte-du-Sud est envisagé. Ce regroupement pourrait rendre le projet de participation moins onéreux. Il faudra avoir sur place les activités et services proposés sur le territoire, les emplois disponibles, les maisons, terrains et logements disponibles.

6.7 AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

Les MRC du territoire et la Ville de Lévis ont reçu la demande de l'Agence de mise en valeur des Forêts privées des Appalaches de contribuer pour

1 250\$ au fonctionnement de l'Agence afin de défrayer le loyer des bureaux de l'Agence.

Compte tenu de la petite différence et que les MRC demanderont à l'agence de continuer sa participation pour le projet d'engagement d'un ingénieur forestier, il est recommandé d'accepter la demande de l'agence.

2004-02-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour la somme de 1 250\$ au fonctionnement de l'agence (loyer) en mentionnant que ce partenariat de la MRC est conditionnel à ce que l'Agence maintienne sa participation au projet de gestion de la forêt privée (ingénieur forestier pour les 4 MRC et la Ville de Lévis).

ADOPTÉ.

6.8 TABLE VÉLO CHAUDIÈRE-APPALACHES

A la demande d'intervenants gestionnaires de pistes cyclables et de vélos routes en Chaudière-Appalaches, un regroupement a été mis en place afin d'unifier et de promouvoir le réseau cyclable de Chaudière-Appalaches.

Il a été convenu d'afficher, de faire une promotion commune du réseau cyclable (ex. : salons du vélo), de produire une carte ou un cartable des parcours en Chaudière-Appalaches et d'installer une mention du réseau Chaudière-Appalaches à l'entrée des tronçons ainsi que des bornes kilométriques le long du grand réseau.

7. CORRESPONDANCES

7.1 C.S. CÔTE-DU-SUD

7.1.1 REPRÉSENTATION DES ÉLUS SCOLAIRES AU SEIN DU CRÉ (DEMANDE ÉGALEMENT DU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES)

7.1.2 AUTORISATION PERMANENTE D'OFFRIR LE PROGRAMME DE FORMATION DEP EN ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT DE LA SANTÉ

7.1.3 PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

7.2 CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY (OFFRE D'ÊTRE MEMBRE)

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2004

2004-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes du mois de janvier 2004 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C240001	1 017,18	RACINE DANIEL
C240002	10,50	PATRY FRANCE
C240003	87,91	PATRY CHRISTIAN
C240004	200,80	LACHANCE LOUIS
C240005	4 178,92	DESJARDINS SEC. FINANCIERE
C240006	3 766,23	COMM. SCOL. COTE-DU-SUD
C240007	656,07	TELUS-QUEBEC
C240008	1 222,15	GROUPE CASA
C240009	128,04	FED. QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C240010	7 887,73	APRÈS... RÉCUPÉRATION
C240011	563,62	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C240012	5 406,18	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE
C240013	2 588,06	SYCARE INC.
C240014	8 701,64	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240015	241,55	COMBEQ
C240016	120,00	FONDATION HÔTEL-DIEU MONTMAGNY
C240017	171,12	LA PETITE CAISSE (N. LABRECQUE)
C240018	160,00	ASS. GEOMATIQUE MUNICIPALE QUEBEC
C240019	20,00	FONDATION MAISONS ANCIENNES QUEB.
C240020	138,15	PILOTE NICOLAS
C240021	427,24	BEDARD YOLAND
C240022	139,75	CARON JEAN-PHILIPPE
C240023	25,31	LACHANCE LOUIS
C240024	90,40	ROY JACQUES-ANDRÉ
C240025	141,00	FONDS INFORMATION FONCIERE
C240026	85,13	REVENU CANADA
C240027	113,73	MINISTRE REVENU QUEBEC
C240028	21,85	A LA RIVE INC.
C240029	75,92	PUBLICATIONS DU QUEBEC
C240030	128,49	TELUS-MOBILITE
C240031	9 229,88	FED. QUEBECOISE MUNICIPALITÉS
C240032	62,80	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C240033	125,00	MINISTRE FINANCES QUEBEC
C240034	437,10	MUN. ST-PIERRE-RIV.-DU-SUD
C240035	385,33	ASS. DIRECTEURS GÉNÉRAUX MRC QUEBEC
C240036	2 188,38	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C240037	189,79	CORUS ENTERTAINMENT INC.
C240038	92,02	RESTAURANT 51
C240039	35,00	AQF COTE-DU-SUD
C240040	30,00	GROUPE L'AVENIR ECON. STE-APOLLINE
C240041	12,25	BLAIS GAETAN
C240042	47,00	GOULET JOCELYN
C240043	10,50	SIMONEAU DANY
C240044	62,90	FRANCK ALAIN
C240045	110,10	CARON JEAN-PHILIPPE
C240046	48,07	BOSSE ROSARIO
C240047	174,07	DION-ROY LOUISE
C240048	89,60	CATELLIER MARCEL
C240049	85,40	ROY JACQUES-ANDRE
C240050	3 766,22	COMM. SCOL. COTE-DU-SUD
C240051	454,39	TELUS-QUEBEC
C240052	6 322,71	REVENU CANADA
C240053	10 673,91	MINISTRE REVENU QUEBEC
C240054	1 027,76	DESJARDINS SEC. FINANCIERE
C240055	1 089,96	S S Q – VIE
C240056	160,00	LA CAPITALE-GESTION FINANCIERE
C240057	185,90	COMM. ADM. REGIME RETRAITE ET ASS.
C240058	51 150,00	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C240059	366,85	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240060	236,30	CONEX SYSTEME DE BUREAU
C240061	221,52	RESTAURANT 51

C240062 143,78 INSPEC-SOL INC.

TOTAL : 127 729,16\$

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 127 729,16\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 DÉTAILLEMENT DE TRAIN À MONTMAGNY

M. Jean-Claude Croteau fait un résumé du dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2004-02-22

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 22h10.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.